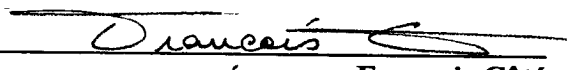


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral visant à transférer au Québec les sommes provenant de la taxe sur les produits et services (TPS).

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 6 MAI 2004.

Québec, ce onzième jour de mai 2004


François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

